



REGION REUNION
www.regionreunion.com



**AIDE RÉGIONALE A L'ENTRÉE AUX GRANDES ÉCOLES
SESSION 2025/2026**

Lycée :
Professeur référent :
Numéro de téléphone du professeur référent :
Adresse mail du professeur référent :

CANDIDAT (E)		REPRÉSENTANT LÉGAL (SI CANDIDAT MINEUR)	
CIVILITÉ	☐ Monsieur ☐ Madame	☐ Monsieur ☐ Madame	
NATIONALITÉ			
NOM			
PRÉNOM			
DATE DE NAISSANCE			
TÉLÉPHONE	0262 069	0262 069	
E MAIL			
ADRESSE (adresse à La Réunion où toutes les correspondances seront adressées) :			

SITUATION SCOLAIRE EN 2025/2026

6

ÉLÈVE AU LYCÉE	
CLASSE	
BOURSE DU CROUS	☐ OUI ☐ NON

PARCOURS DE L'ÉTUDIANT

2024/2025	
2023/2024	
2022/2023	
2021/2022	
2020/2021	
2019/2020	

CONCOURS PRÉSENTÉS

ÉCOLES	BANQUES D'ÉPREUVES (HEC, SCIENCES PO...)
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

**DOSSIER À TRANSMETTRE À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE, REMPLI, SIGNÉ ET COMPLÉTÉ DES JUSTIFICATIFS.
L'ÉTABLISSEMENT DOIT TRANSMETTRE LES DOSSIERS COMPLETS À LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA VIE
 LYCÉENNE DE LA RÉGION RÉUNION AVANT LE 31 AOÛT 2026.**

RÉFÉRENTS :

HIVANHOE Alexandre Tel : 0262 81 81 68
Madame AMAYE Aurélie Tel : 0262 30 87 41
[Adresse mail : mobilite.lycee@cr-reunion.fr](mailto:mobilite.lycee@cr-reunion.fr)

DATE : SIGNATURE & CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT	DATE : SIGNATURE DU CANDIDAT (OU REPRÉSENTANT LÉGAL SI MINEUR)
---	--

PIÈCES À JOINDRE AUX DOSSIERS

1. Dossier de candidature 2025/2026 rempli, signé et daté (**écrire lisiblement**)
2. Copie pièce d'identité ou du passeport de l'étudiant
3. Copie de l'avis d'imposition N sur les revenus déclarés de l'année N-1 de l'étudiant ayant son propre foyer fiscal
4. Copie de la déclaration et de l'avis d'imposition N sur les revenus déclarés de l'année N-1 pour les étudiants rattachés à un foyer fiscal
5. Attestation d'inscription pour l'année académique 2025/2026 dans l'un des lycées de l'Île de La Réunion

6. Relevé d'Identité Bancaire du (de la) candidat (e)

(Pour les mineurs, joindre une attestation sur l'honneur autorisant le versement sur le compte du représentant légal)

7. Convocation à se présenter aux différents oraux

8. Attestation de passage de l'oral de concours

IMPORTANT

L'Aide Régionale A l'Entrée aux Grandes Écoles n'est attribuée qu'une seule fois par année scolaire.

Aide forfaitaire d'un montant de 750€, non rétroactive, attribuable aux boursiers et non boursiers du CROUS et attribuée après le passage de l'oral de concours.

L'Aide Régionale A l'Entrée aux Grandes Écoles vise à favoriser les déplacements et frais divers des étudiants devant se rendre en Métropole pour passer les épreuves orales d'admission aux grandes écoles.

Seuls les candidats inscrits dans un cursus de formation initiale d'enseignement supérieur en lycée public ou privé à La Réunion sont éligibles aux dispositifs « **Aide Régionale A l'Entrée aux Grandes Écoles** » de la Région Réunion.

La date limite de réception des dossiers par la Région Réunion est fixée au 31 août 2026.

Aucune dérogation ne pourra être faite pour les dossiers réceptionnés après cette date. Les établissements qui seront fermés pour cause de vacances scolaires doivent donc prendre toutes leurs dispositions afin d'acheminer correctement les dossiers complets à la Direction de la Mobilité.

En règle générale, le délai de paiement pour un dossier complet est de deux mois.

Pour réduire au maximum ce délai de traitement, il est impératif de retourner votre dossier accompagné de toutes les pièces justificatives. Le retard dans la transmission d'un document retarde d'autant le traitement de la demande d'aide régionale mais également l'ensemble de la chaîne de validation de votre dossier.

RENSEIGNEMENTS



REGION REUNION

www.regionreunion.com



Lieu de dépôt des dossiers :

Conseil Régional de La Réunion – SERVICE COURRIER
Avenue René Cassin – Moufia, BP 67190
97801 Saint-Denis cedex 9
Tél : 0262 48 71 50

Point de contact :

HIVANHOE Alexandre Tel : 0262 81 81 68
AMAYE Aurélie Tel : 0262 30 87 41

adresse mail : mobilite.lycee@cr-reunion.fr